



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Rectorat
3, boulevard
de Lesseps
78017
Versailles
Cedex

L'inspection
Pédagogique
Régionale
de l'EPS

Affaire suivie par
Ludovic GOREAU
IA-IPR
Coordonnateur
du groupe EPS

Tél.
01 30 83 40 41
Tc.p.
01 30 83 46 93
Mél
ce.ipria
@ac-versailles.fr

Versailles, le 18 mars 2020,

L'inspection pédagogique régionale de
l'éducation physique et sportive

aux
Conseils pédagogiques des collèges, des
lycées d'enseignement général technologique
et professionnel et des établissements
d'enseignement adapté, publics
et privés sous contrat

à l'attention de Mesdames et Messieurs les
professeurs d'EPS

S/C de Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement

Objet : EPS - Continuité des apprentissages en période de confinement

Le confinement à domicile de l'ensemble de la population et la fermeture aux élèves des écoles, collèges et lycées placent l'Ecole devant un défi tout à fait inédit : celui de maintenir dès à présent et dans les semaines qui viennent la nécessaire continuité des apprentissages des élèves alors qu'eux-mêmes et leurs professeurs ne sont plus en classe. Il nous revient de construire collectivement un enseignement à distance pour tous les élèves de l'académie.

Notre discipline est en mesure d'apporter une contribution significative autour de trois premiers axes :

- L'équilibre de l'emploi du temps de l'élève par l'inscription de temps d'activité physique dans l'alternance de ses différentes activités scolaires ;
- L'entretien de la santé par une pratique physique quotidienne facile d'accès et adaptée aux profils. Il s'agira de concevoir des propositions immédiatement accessibles qui ne mettent pas en danger l'élève mais l'impliquent dans une activité physique individuelle qui contribue aux objectifs généraux de la discipline.
- La régulation et le suivi par l'élève lui-même de sa propre activité physique hebdomadaire, guidé en cela par son professeur.

Il s'agit bien de concevoir des dispositifs permettant une pratique physique régulière et sécurisée, qui contribue au maintien dynamique de la santé individuelle à un moment où celle-ci peut être mise à mal. Il s'agit également de jalonner l'emploi du temps des élèves en proposant une organisation du quotidien qui accorde de façon systématique une place à l'entretien physique et/ou des temps de délasserement utile, venant ainsi rompre une trop grande sédentarité contrainte.



2/2

Vous veillerez à conserver à tout moment une vigilance particulière sur :

- Les risques de décrochage, d'isolement et de sédentarisation induits par la situation de confinement, tout particulièrement chez les élèves les plus fragiles ;
- L'accessibilité à tous les élèves, notamment par la possibilité d'une pratique à domicile ;
- La nécessaire attention qui doit être apportée comme en temps ordinaire aux besoins particuliers de chacun.

Nous mesurons l'ampleur de la tâche. Nous savons aussi que notre discipline peut s'appuyer sur la richesse des compétences dont disposent les équipes ainsi que les qualités d'engagement dont elles font preuve au quotidien.

Avec votre aide, celle des groupes ressources académiques et celles des autres académies nous nous efforcerons d'insérer au plus vite sur le site académique EPS (<http://eps.ac-versailles.fr>) des ressources susceptibles de guider vos réflexions et vos décisions. Chacun d'entre nous se tiendra disponible pour accompagner au mieux les équipes des établissements dont il est référent et pour envisager avec vous les meilleures réponses à vos interrogations.

Grâce à la solidarité de ses acteurs, notre discipline apparait en mesure de relever ce défi tout à fait nouveau. Nous vous remercions de votre mobilisation et vous assurons de toute notre confiance

L'équipe des IA-IPR d'EPS